

COMMUNE D'ARDOIX

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021 A 20 HEURES

-AMENAGEMENT D'UN LOCAL BUVETTE – SANITAIRES ET LOCAL BOULES

Une rencontre a eu lieu avec Madame Martine Champagne, conseillère aux décideurs locaux rattachée à la trésorerie d'Annonay. Elle a validé les décisions et délibérations relatives à l'aménagement d'un local buvette-sanitaires et du local boules.

L'ouverture des plis aura lieu le mardi 7 décembre.

- PURGE DU PACTE DE PREFERENCE FONDS DE COMMERCE

En 2013, la commune a racheté le fonds de boulangerie et épicerie à Monsieur Boukobza. Une réserve sur le fonds de tabac et bar avait été émise afin de conserver cette licence sur la commune.

Aujourd'hui, il y a un acquéreur pour la reprise du bar-tabac.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son pacte de préférence.

- VIDEOPROTECTION

La société Volfeu a débuté le travail relatif à l'installation de la vidéoprotection pour la mise en place de neuf caméras

Il convient de rajouter une somme de 1 500 € sur ce budget afin de créer deux raccordements électriques

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette décision modificative.

Les travaux devraient être achevés fin février 2022.

- TERRAIN COMMUNAL

Le conseil municipal décide de vendre une portion de parcelle (située sous le terrain de tennis) d'une surface de 872 m² pour un montant de 43 600 € à Monsieur et Madame Joël Montéymard.

- ACQUISITION D'UN ALIGNEMENT

Dans le cadre du bornage de la parcelle cadastrée section C N° 1656 appartenant à Monsieur Lakdar et Madame Noir, le conseil municipal accepte la cession à la commune, à titre gratuit, de la parcelle C 1658 d'une contenance de 21 ca.

- DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE ET INTEGRATION AU DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Il est fait part d'une demande d'un propriétaire (pour ses futurs acquéreurs) concernant l'acquisition d'une parcelle qui serait actuellement sur le domaine privé de la commune (située entre sa maison, son garage extérieur et son abri à bois).

Sur le plan cadastral, cette parcelle apparaît bien en tant que bien communal. Il convient à présent de s'assurer que chaque riverain ne possède pas sur ses actes de propriété la parcelle précédemment évoquée.

- FAMILLES RURALES ARDECHE

Sylvie Bonnet liste les 3 conventions existantes en lien avec Familles Rurales :

Les Mercredis, les vacances scolaires et le club ados.

Le Conseil Municipal d'Ardoix accepte de verser la somme de 2 743 € correspondant au secteur Ados pour l'année 2022.

D'autre part, il convient de signer une convention de gestion pour l'année 2021 concernant l'activité Vacances.

Après vote (13 voix pour et 1 abstention), le Conseil Municipal d'Ardoix accepte de signer la convention de gestion 2021 pour l'activité vacances qui implique la prise en charge d'un montant de 900 € en partie fixe et une part variable de 129 € (soit un total de 1 028.57 €).».

- VOIRIE

TRAVAUX EFFECTUES PAR LES EMPLOYES COMMUNAUX

Le descriptif des travaux réalisés par les employés communaux est listé :

- Débroussaillage des chemins non goudronnés,
- Achèvement d'un mur en pierres au lieu-dit « Coupier »,
- Reprise de l'espace balançoire de l'aire de jeux au niveau des bordures.

Travaux à venir :

- Réfection d'un mur en pierres à Manoha,
- Courant semaine 48, 2 jours sont prévus avec une nacelle pour la mise en place des illuminations,
- Poursuite des travaux du local pour la vidéoprotection au sous-sol de la mairie,
- Reprise de la voirie communale au niveau de la route de Quintenas et du lieu-dit « La Lye ».

- BATIMENTS COMMUNAUX

NETTOYAGE DES LOCAUX

La gérante de la société MC Propreté envisage d'arrêter son activité de nettoyage de la salle des fêtes. C'est pourquoi, le conseil municipal accepte le devis de la société Boma pour un montant de 2 994 € TTC relatif à l'achat d'un nettoyeur pour l'entretien des locaux afin de faire assurer le ménage par du personnel communal.

TARIFS SALLE DES FETES

Il convient de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes à compter de janvier 2022.

Cette décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

- URBANISME ET RESEAUX

- SURSIS A STATUER

Sylvie Bonnet évoque la rencontre avec les responsables d'Annonay Rhône Agglo concernant l'urbanisation sur la commune.

Actuellement, il reste peu de terrains constructibles dans la zone urbanisée de la commune.

Les conseillers auront à examiner les terrains qui composeraient des dents creuses hors de la zone précédemment définie comme « terrains constructibles ».

- DIVERS

- CCAS

Catherine Desfonds fait le bilan du repas du CCAS : 84 repas ont été offerts et 31 colis seront remis le samedi 11 décembre.

- BIBLIOTHEQUE

Les bénévoles de la bibliothèque d'Ardoix font part d'un besoin car la gestion des bibliothèques municipales est actuellement assurée par ces personnes qui participent également à des formations.

Le fait que cette gestion soit en réseau crée un nombre de tâches importantes qui va impliquer le recrutement d'une personne spécifique.

Ce point sera abordé plus largement lors du prochain conseil municipal.

- PRET DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS POUR LES JEUNES

Les élus décident que le prêt de la salle des associations pour les jeunes de la commune aura lieu une fois par semaine (ils récupéreront la clé le samedi à 11 heures en mairie. Ils sont autorisés à rester dans la salle jusqu'à 2 heures du matin et la clé sera rendue le dimanche soir à 18 heures. L'essai se fera sur 3 semaines : le 27 novembre, les 4 et 11 décembre.

- STADE DE BRENIEUX

Sylvie Bonnet informe que la fosse septique s'est effondrée. Les employés techniques des communes d'Ardoix, Quintenas et Saint-Romain d'Ay sont mobilisés pour la réparation.

- ADIS

La société Adis a repris contact concernant la démolition de l'HLM et la reconstruction de logements. Un rendez-vous est fixé le lundi 6 décembre.

- BULLETIN MUNICIPAL

Cette brochure sera distribuée mi-janvier.

- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le lundi 20 décembre à 20 heures.